

# MAIRIE DE SAINT-ELOI

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT ELOI, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jehan-Benoît CHAMPAULT, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES sauf

Excusé : Pascal DUCLOUD

## ORDRE DU JOUR

### ➤ POINT SUR LA TEMPETE DU 2 SEPTEMBRE 2022

La commune de Saint-Eloi a connu le 2 septembre 2022 une tempête vers 19h45. Les secteurs du Mas Pressieu, Mas Garnier et Mas Plomb ont été particulièrement impactés. Arbres couchés, arrachés, fracturés. Dégâts sur les toitures.

Les voies de la Moine et du Gruizet, le chemin du Mas Pressieu et la départementale ont été bloqués à de nombreux endroits. Le soir même, la départementale et la voie de la Moine ont été dégagées suite à l'intervention de la commune et de ses habitants.

La voie du Gruizet n'a été rouverte que le samedi matin, compte-tenu de l'importance d'un arbre sur la chaussée.

Nous avons fait intervenir le Département afin de sécuriser deux arbres à proximité du lavoir du Veyron. Un élagage par nacelle a ensuite été réalisé en début de semaine.

Des décisions à venir concernant la remise en état de la commune seront prises dans les prochaines semaines.

Le plan communal de sauvegarde sera enrichi du retour d'expérience dès l'automne.

### ➤ DELIBERATION TARIFS CANTINE

Mr le Maire soumet à l'assemblée délibérante l'avenant n°2 au contrat du 25 mai 2020 par la SAS BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR présentant une révision du prix du repas pour l'année scolaire 2022/2023. Suite à une augmentation des tarifs appliqués par le prestataire, une nouvelle tarification s'appliquera à compter de la rentrée :

- repas réservé : 5 €
- repas occasionnel : 5,82 €
- PAI : 1,75 €
- repas adulte : 4,55 €

En effet, une augmentation de 2,1 % par repas sur le prix facturé à la commune a été acceptée après négociation. Cette augmentation s'explique par la hausse de 17 % en moyenne des matières premières alimentaires et de 14 % des matières premières industrielles.

Cette augmentation représente un coût important pour les familles. C'est pour cette raison que la revalorisation de 3,5 % des salaires des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> juillet 2022 ne sera pas répercutée sur la tarification de la cantine et de la garderie.

Le conseil municipal a décidé d'amortir les hausses dues à la période inflationniste que nous traversons.

➤ DELIBERATION NOUVEAU TABLEAU DES EMPLOIS

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'Adjoint Technique en raison du départ définitif de deux Adjoints Techniques et pour réorganiser le service, Mr le Maire propose donc d'embaucher deux personnes pour la mise en place du service de la cantine, le ménage dans la salle de cantine et le ménage dans l'école. Une première personne travaillera quatre jours par semaine. Cette dernière est embauchée en tant qu'Adjoint Technique Titulaire pour une durée hebdomadaire de 6 heures sur 36 semaines. Une deuxième personne travaillera lundi, mardi, jeudi et vendredi. Celle-ci sera embauchée par contrat de droit public, pour une durée hebdomadaire de 12h00, jusqu'à la reprise à temps plein de l'ATSEM titulaire.

➤ DELIBERATION DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA REGION

- ECOLE

Mr le Maire constate que dès le mois d'avril, il est difficile de faire baisser la température des deux classes de l'école. Une isolation ancienne et deux cours d'école sans végétation avec bitume sont des facteurs aggravants.

Il a été décidé en début d'année 2021 de confier une étude à l'ALEC 01. Une analyse d'opportunité de rénovation de l'école maternelle a été réalisée en juin 2021.

Compte-tenu des contraintes liées à la nature de l'activité (école primaire), il a été décidé de réaliser les travaux en deux tranches distinctes. De plus, un projet de cour OASIS est intégré au projet d'isolation et de ventilation du bâtiment.

Le projet peut bénéficier d'une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Bonus ruralité pour un montant de 53 031 €, représentant 30 % des dépenses HT.

- PLACE TERRE GALLIAN

Mr le Maire expose au conseil municipal que suite à des incivilités et des dégâts chiffrés à plus de 20 000 €, une réflexion sur le réaménagement de la place Terre Gallian est souhaitable. Dans les années précédentes, la centralité du village a été déplacée vers la nouvelle mairie. Une halle a été réalisée. Le réaménagement paysager de la place assurera le lien entre les différents projets.

Mr le Maire présente une étude des travaux à envisager. Le projet peut bénéficier d'une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Bonus ruralité pour un montant de 37 964 €, représentant 40 % des dépenses HT.

➤ AMENAGEMENT PLACE TERRE GALLIAN

Ce projet fait l'objet de la mise en place d'un groupe de travail composé d'habitants volontaires et d'élus. Les réunions à venir vont permettre de finaliser le projet lors d'un échange avec le paysagiste concepteur et de passer à l'étape de rédaction du cahier des charges pour la consultation des entreprises.

### ➤ RENOVATION DE L'ECOLE

Une réunion de présentation du projet sera prochainement organisée.  
Son objectif sera :

- 1- Présentation des impératifs techniques concernant l'isolation et la ventilation
- 2- Prise en compte des demandes particulières
- 3- Présentation du concept cour Oasis
- 4- Echanges

### ➤ ECLAIRAGE PUBLIC

Sur 2023, l'éclairage public du quartier Logis des Sources devra être remplacé. Les lampadaires type boule sont interdits. Il est prévu de remplacer les 2 appareils par les mêmes produits que ceux retenus quartier de Bozon.

### ➤ MODALITES DE REPRISE DE LA LOCATION SALLE POLYVALENTE

Le 1<sup>er</sup> Adjoint Franck Chapiteau a exposé au conseil municipal les éléments d'échanges sur la location de la salle communale de Saint-Eloi, suite à une réunion d'élus en août 2022. Il en ressort qu'il est difficile de concilier les impératifs de l'école, du périscolaire (accueil et sommeil) et la location de la salle.

La salle peut être remise à disposition selon des modalités qui doivent être rapidement définies. Il est évident que cette salle peut être mise à disposition en cas d'évènements nécessitant une mesure exceptionnelle.

Un groupe de travail composé d'élus et de volontaires va être constitué pour travailler sur la salle polyvalente.

### ➤ COMMUNICATION

Anne-Laure Marget, Adjointe en charge de la communication a présenté aux élus les premiers projets de logo ou blason pour la commune.

Echange sur le panneau pour la lagune.

Avancement du bulletin municipal.

Echange sur panneau pocket.

### ➤ EVENEMENTS A VENIR

- Ambronay : ciné concert, projection de 2 films de 20 minutes + animation d'un atelier de musique corporelle et choix d'une musique pour un film le 24 septembre
- Honorariat de Jacqueline Sélignan et Jean-Hubert Marget le dimanche 2 octobre en fin de matinée (invitation de la population)
- Troc de plantes le 1<sup>er</sup> octobre
- Marché de Noël à préparer